



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monite belge



2 2 AOUT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone @efBruxelles

Nº d'entreprise : 0729 841 460

Nom

(en entier): CRE Mondrian

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue des Arts 46 boîte 3, 1000 Bruxelles.

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire ; pouvoirs spéciaux pour les formalités de

publication (et administratives).

Il résulte du procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 21 août 2019 que l'actionnaire unique:

- A DÉCIDÉ de nommer KPMG Reviseurs d'Entreprises SCRL, ayant son siège social à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, représentée par Monsieur Filip De Bock, en tant que commissaire de la Société, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2021.

- A DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à l'Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un quichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae, Avocat et mandataire spécial.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes